

DECONTAMINOX

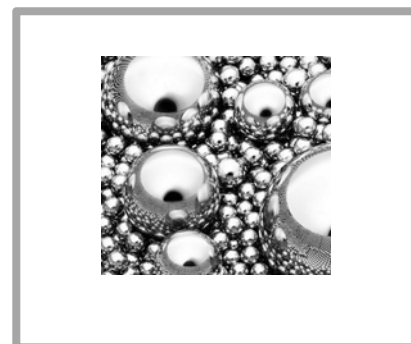


NETTOYANT pour la DECONTAMINATION
des BILLES INOX en JOAILLERIE BIJOUTERIE

- ✓ Retire les traces de poussières ferreuses incrustées dans l'inox
- ✓ Concentré dépolluant, décontaminant des inox
- ✓ Effet détartrant

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

ETAT PHYSIQUE	: Liquide.
MASSE VOLUMIQUE	: 1310 g/l +/- 20g/l.
COULEUR	: Incolore.
ODEUR	: Faiblement acidulée.
REACTION CHIMIQUE	: Fortement acide.
pH pur	: 0,5 environ
pH à 1% DANS L'EAU	: 1,8 environ
INFLAMMABILITE	: ININFLAMMABLE



PROPRIÉTÉS PRINCIPALES / ACTIONS

Miscible instantanément dans l'eau et en toutes proportions.

Excellent pouvoir émulsionnant et pénétrant des dépôts présents.

Réduit la possibilité de formation d'oxydes à partir de particules de métal présentes sur les surfaces.

Permet d'éliminer les pollutions superficielles du type poussières d'atelier déposées, pollution par contact des outils ou outillages, particules non adhérentes, dépôts de matières salines produits par des manipulations, graisses et huiles d'usages, traces de doigts.

Redonne une couche uniforme protectrice de surface passive aux aciers inoxydables permettant ainsi de laisser le métal propre et brillant.



MODES ET DOSES D'EMPLOI

Selon l'état de surface, s'emploie de préférence, dilué dans de l'eau déminéralisée ou eau non chlorée, à raison de 1 partie de produit pour 2 parties d'eau.

Laisser agir 15 à 20 minutes.

Rincer les surfaces par aspersion ou circulation avec de l'eau déminéralisée (ou de l'eau contenant moins de 5 ppm de chlore) jusqu'à obtention du PH initial de l'eau de rinçage (vérifier au papier PH).

Vérifier la qualité du nettoyage dégraissage par un test de mouillabilité de surface (examen du la rupture du film d'eau sur la surface nettoyée).

PRINCIPAUX ELEMENTS DE COMPOSITION

Préparation en eau déminéralisée, à base d'ACIDES MINERAUX, d'agents surfactifs à haut pouvoir mouillant.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



RECOMMANDATIONS



DANGER

RENFERME DE L'ACIDE PHOSPHORIQUE
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P501 Eliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Utilisations réservées aux professionnels

Contient - moins de 5% de : agents de surface non ioniques
Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).
Refermer l'emballage après chaque utilisation.
Protéger du gel au stockage.

Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits acides.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité, concentration et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente : Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité. NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.

